



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 18 mars 2025

## OBJET :

DE-25-03-1-10) CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS EN  
CONTREPARTIE DE LA SURCHARGE FONCIERE ACCORDEE A LA  
SOCIETE FREHA POUR LA REALISATION DE L'OPERATION  
D'ACQUISITION-AMELIORATION DE 3 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 21,  
RUE DE LA JARRY A VINCENNES

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi dix-huit mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par  
Madame le Maire le jeudi 06 mars 2025 conformément au Code général des  
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT, Maire.

Présents : Mme LIBERT, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme  
VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme GAUVAIN, M.  
GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme  
SERVIAN, M. PITAVY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme  
RUFFENACH, Mme BOILOT, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme  
RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M.  
BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M.  
POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN, M.  
GAGNY.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. TOURNE  
(pouvoir à Mme VOISIN), M. BEAUFRÈRE-GOURDY (pouvoir à Mme SÉGURET), M.  
BOUKOBZA (pouvoir à M. BONAVENTURE).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20250318-lmc1H12895H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 20/03/2025  
Date de Publication : 20/03/2025



Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 mars 2025 accordant une surcharge foncière d'un montant de cent vingt mille euros (120.000 €) à l'association FREHA afin de réaliser l'opération d'acquisition-amélioration de 3 logements sociaux (PLAI) sis 21, rue de la Jarry à Vincennes;

Considérant la convention proposée, réservant 1 logement à la Ville et fixant les obligations de l'association FREHA en contrepartie de la surcharge foncière octroyée pour cette opération ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 13 mars 2025,

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Approuve la convention réservant 1 logement à la Ville et fixant les obligations de l'association FREHA en contrepartie de la surcharge foncière accordée afin de réaliser l'opération d'acquisition-amélioration de 3 logements (PLAI) sis 21, rue de la Jarry à Vincennes.

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

*Signé*

Le Maire

*Signé*

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250318-lmc1H12895H1-DE Date de réception en Préfecture : 20/03/2025 Date de Publication : 20/03/2025
--